



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

06.01.2011

Date de la convocation des conseillers :

06.01.2011

point de l'ordre du jour no:

12

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Spautz, échevins, Maroldt, Hannen, Jaerling, Knaff, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour l'exercice 2010 (2^{ième} semestre)

Vu le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 2^{ième} semestre de l'exercice 2010 au montant de € 15.408,70 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle des taxes à percevoir pour les stands de taxis pour le 2^{ième} semestre de l'exercice 2010 au montant de € 15.408,70.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19.01.2011

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre, u